

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de PONTs SUR SEULLES

Mairie de
PONTs-SUR-SEULLES
3 bis, rue Saint-Sylvestre
Lantheuil
14480 PONTs-SUR-SEULLES
Tél. : 02.31.80.16.20
Fax : 02.31.73.01.17

mairie@ponts-sur-seulles.com



L'an **deux mil vingt, le trois septembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de PONTs-SUR-SEULLES, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gérard LEU, Maire,

Étaient Présents : M. Gérard LEU, M. Jacques DULLIAND, Mme Patricia BUON, M. Frédéric BEAU, Mme Agnès THOMASSET, M. Lionel REY, Mme Aurélie MONTAGNE, Mme Catherine CALLÉ, M. Patrice JAHOUËL, Mme Céline RESSEGUET, Mme Priscilla HERIN, M. Laurent YVELIN, Mme Fabienne LEMELTIER.

Étaient Représentés : Mme Maryse GOUCHAULT en faveur de Mme Patricia BUON, M. Guy DELAMOTTE en faveur de M. Gérard LEU.

Étaient Excusés : Mme Maryse GOUCHAULT, M. Guy DELAMOTTE.

Étaient Absents : Mme Maryse GOUCHAULT, M. Guy DELAMOTTE, M. Benjamin LEPARQUIER, M. Edouard FIQUET, Mme Michèle ZUNDT, M. Jean-François LHERITIER.

Secrétaire : M. Jacques DULLIAND.

INFORMATION : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 juillet 2020

POUR : 15	CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0	REFUS DE VOTE : 0

INFORMATION : Désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Jacques Dulliard

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-057 : Désignation des représentants de la commune au sein des différentes commissions de la CDC

Le conseil communautaire du 29 juillet 2020 a créé les commissions thématiques intercommunales et a fixé les règles de composition. Chaque commune est représentée par un membre dans chaque commission.

Le Maire, Gérard LEU présente le tableau suivant :

N°	Commission	Vice-Président	Nom du candidat
1	Finances et mutualisation	Christian GUESDON	1. Gérard LEU 2. Frédéric BEAU
2	Affaires culturelles et gestion du patrimoine	Geneviève SIRISER	1. Maryse BALCON GOUCHAULT 2. Patricia BUON
3	Développement économique	Vincent DAUCHY	1. Jacques DULLIAND 2. Guy DELAMOTTE
4	Ressources humaines, administration générale et communication	Gwenaëlle LECONTE	1. Gérard LEU 2. Michelle ZUNDT
5	Affaires scolaires et transport scolaire	Gérard LEU	1. Patricia BUON 2. Priscilla HERIN
6	Aménagement du territoire (PLU) et gens du voyage	Alain COUZIN	1. Lionel REY 2. Catherine CALLE
7	Protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers	Daniel LEMOUSSU	1. Jean-François LHERITIER 2. Patrice JAHOUËL
8	Développement touristique	Stéphane JACQUET	1. Patricia BUON 2. Maryse BALCON GOUCHAULT
9	Petite enfance, jeunesse et liens intergénérationnels	Hervé RICHARD	1. Céline RESSEGUET 2. Elsa BERTAUX
10	Voiries et entretien des infrastructures	Marcel DUBOIS	1. Jacques DULLIAND 2. Frédéric BEAU
11	Littoral, mer, GEMAPI, surveillance des plages, SPANC et eau potable.	Philippe ONILLON	1. Jacques DULLIAND 2. Catherine CALLE

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide

À l'unanimité :

- de désigner les candidats suivants pour siéger dans les différentes commissions de la CDC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Désignation des deux délégués au SMAEP du Vieux Colombier

Le conseil communautaire du 29 juillet 2020 ayant déjà désigné les délégués au SMAEP du Vieux Colombiers, le conseil municipal décide d'annuler cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-058 : Désignation des délégués pour représenter la commune à l'ATDLB

Afin de représenter la commune de Ponts-sur-Seulles lors de l'assemblée générale de l'ATDLB, il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide

À l'unanimité :

- De désigner M. Patrice JAHOUEL (titulaire)
- De désigner M. Gérard LEU (suppléant)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

5°) Questions diverses

a) Incivilités

Patricia Buon fait un résumé des différentes incivilités dont la commune (Amblie) a été victime cet été : intrusion dans la salle des fêtes avec bris de glace, dégradations sur l'église (vitres), destruction de la porte d'entrée du local technique du cimetière, dégradations au Jardin des Marettes (porte et matériel), dégradations à la charreterie (extincteur).

La commune a porté plainte auprès de la gendarmerie. Les auteurs ont été identifiés et font l'objet de poursuites.

b) Tissu associatif

Patricia Buon fait une synthèse des différents contacts qu'elle a eus avec les associations de Ponts-sur-Seulles. Compte tenu du contexte sanitaires, des manifestations ont été annulées (cochon grillé, Ball Trap). Deux manifestations seront cependant organisées en septembre :

- Le Jardin des Marettes propose une journée festive de rentrée, le 19 septembre ;
- L'association de protection de l'environnement organise des visites de l'église de Pierrepont lors des journées du patrimoine (20 septembre) ;

Les activités de l'ALCL reprennent, parfois dans des lieux différents (église de Lantheuil pour la Chorale) ou en scindant les groupes en deux (yoga, gym.)

Le Jardin des Marettes travaille à la révision de ses statuts et sollicitera auprès de la mairie, de nouvelles conditions d'utilisation du site.

Projet 1 001 cafés : Ce projet de revitalisation des zones rurales proposé par l'état permet d'obtenir un financement complet pour la réhabilitation d'un lieu communal en espace multi services (site du Jardin des Marettes pour Ponts-sur-Seulles). Pour candidater, la commune devra construire un projet avant d'entamer

toutes démarches. Une commission va être constituée pour construire un projet qui sera soumis à validation du conseil municipal.

c) Entretien communal

Pour entreposer le matériel d'entretien de la commune, les employés communaux vont réaliser une dalle béton à l'intérieur de la charreterie afin d'en faire un lieu de stockage adapté.

Frédéric Beau rappelle que pour réaliser l'entretien des trois communes historiques, les employés communaux ont besoin de trois semaines. L'optimisation de ces tâches nécessite une bonne répartition du matériel sur le territoire.

d) Bâtiments communaux

Les travaux sur la toiture de l'Agora sont terminés. Pour finaliser le chantier, la reprise de l'isolation côté parking sera réalisée en régie. Un chiffrage des matériaux nécessaires est actuellement en cours.

Dans le cadre de la rénovation de l'ancien logement de l'école d'Amblie, un partenariat a été signé avec SOLIHA (association logements solidaires). Un point d'étape du projet est prévu fin septembre : résultat du chiffrage pour la rénovation et montage du dossier de financement.

Dans le cadre de l'optimisation du parc immobilier de la commune, l'ancienne mairie de Tierceville va prochainement être mise en vente.

La commission bâtiments publics et logements communaux se réunira le jeudi 10 septembre à 20h30, à la mairie de Ponts-sur-Seulles.

e) Réseaux

Lionel Rey, en charge des réseaux, fait un point sur le réseau d'éclairage public de la commune.

De grandes disparités sur le type d'équipement entre les différentes communes historiques va nécessiter des travaux d'uniformisation : gestion de l'éclairage, clefs des coffrets électriques.

Le SDIS réalisera prochainement un diagnostic du réseau défense Incendie. A l'issue de cet audit, le SDIS pourra être amené à préconiser des travaux de mise aux normes.

Le déploiement de la fibre se poursuit. Des travaux auront lieu à partir de la mi-septembre sur la RD22 (entre l'ancienne déchetterie et Pierrepont) pour la mise en place d'un câble dédié au réseau fibre. Une réunion d'information sur la fibre devrait être bientôt proposée par CIRCET, en charge du déploiement.

f) Traversée de bourgs

Les travaux d'aménagement des traversées de bourg à Lantheuil (RD93) et Amblie (RD35), ont été inscrits au programme de l'ARD (Agence Routière Départementale) pour 2021 (RD93) et 2023 (RD35). Le coût communal pour ces deux projets est de l'ordre de 800 K€.

g) Permanences élus

A titre expérimental, en complément de la permanence tenue chaque samedi matin à la mairie de Ponts-sur-Seulles, une seconde permanence élus est mise en place un samedi sur deux dans les locaux de l'ancienne mairie d'Amblie.

Fin de séance : 22h30
